



M. le Maire et Mme l'adjointe aux ressources humaines souhaitent vous donner des informations relatives aux Ressources Humaines :

- Un **règlement intérieur** s'applique désormais à tous les agents. Consultez-le librement dans votre service. Il contient des informations essentielles sur les droits et obligations ainsi que sur les conditions de travail et la sécurité.
- De nouvelles **lignes directrices de gestion** ont été établies pour clarifier les axes prioritaires de la politique RH, de valorisation des carrières et la promotion des parcours de chaque agent.
- De nouvelles **lignes directrices de gestion du CDG59** sont applicables pour mieux comprendre le choix des dossiers retenus en matière de promotion interne.
- La commune participe financièrement à l'assurance **prévoyance** des agents sur la garantie maintien de salaire. L'adhésion est facultative via le contrat groupé du CDG59 avec l'assureur Collecteam.
- Le **forfait mobilité durable** remplace l'indemnité kilométrique. Ce dispositif récompense l'utilisation de modes de transports doux pour réaliser les trajets domicile-travail.
- Les **indemnités pour les cérémonies et les distributions** du Ronchin Magazine ont évolué. Manifestez-vous auprès du service RH si vous souhaitez réaliser ces missions supplémentaires.
- Le **compte personnel de formation**, non monétisable, permet de réaliser des formations pour une évolution des missions, un bilan de compétences ou envisager une reconversion professionnelle...
- Pour rappel, chaque agent peut bénéficier de **formations** tout au long de sa carrière. Le catalogue du CNFPT est disponible en ligne.
- Pour réduire votre activité professionnelle en fin de carrière, une **retraite progressive** peut sous certaines conditions vous être accordée. Rapprochez-vous du service des ressources humaines pour faire une simulation.
- Via **l'organisme Plurelya**, tous les agents ont accès à des allocations Noël, mariage et pacs, garde d'enfant, études, cinéma, chèques vacances...
- Chaque agent est acteur de la **prévention des risques**. Si vous souhaitez vous impliquer davantage dans l'amélioration des conditions de travail, rejoignez le réseau des assistants de prévention de la collectivité.

Votre hiérarchie et le service des ressources humaines sont à votre écoute pour toute demande de précision. N'hésitez pas à les solliciter !